

DESCRIPTIONS DES COLLOQUES DE L'INM

AVRIL 2019 – MARS 2021

LISTE PRINCIPALE – regroupant tous les colloques pour lesquels l'INM a contribué à la planification

COLLOQUE DEMANDÉS PAR LES TRIBUNAUX

Colloque de formation de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick : colloque pour les nouveaux juges

Date : 3 septembre 2019

Aperçu :

Ce colloque a été conçu pour les juges nouvellement nommés à la Cour au cours des deux dernières années en guise de complément à la formation nationale offerte dans le cadre du Séminaire pour les juges nouvellement nommés. Le programme visait à fournir aux participants des renseignements précis sur les questions de fond, de procédure et d'administration qui concernent les juges de première instance au Nouveau-Brunswick.

Objectifs :

Les objectifs de ce cours étaient d'aider les juges nouvellement nommés à aisément faire la transition de la profession d'avocat à celle de juge, de leur fournir des outils, des ressources et des renseignements pertinents pour la Cour, et de tirer parti de l'expérience et des conseils de juges principaux dans le cadre d'une tribune libre.

Sommaire :

Dirigés par des juges principaux de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, les participants ont engagé des discussions sur un large éventail de questions concrètes, y compris la déontologie judiciaire, les types de comportements qui peuvent donner lieu à des plaintes contre les juges, et ont reçu des conseils de juges principaux sur les pratiques exemplaires dans la salle d'audience et dans les chambres. De plus, le programme a permis aux juges chevronnés de la Cour de partager de l'information avec leurs collègues nouvellement nommés sur les règles, les pratiques et les procédures particulières de la Cour, ainsi que sur les ressources disponibles.

Colloque de formation d'automne de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick (2019)

Date : 3 au 6 septembre 2019

Aperçu :

Ce colloque portait sur un éventail de sujets liés au droit substantiel, à la gestion de la salle d'audience et de l'instance, ainsi qu'au contexte social du droit.

Objectifs :

Les objectifs de ce cours étaient d'améliorer les connaissances et les compétences des participants en ce qui a trait à l'évolution significative du droit pénal et du droit de la famille, ainsi qu'à la gestion de salle d'audience.

Sommaire :

Des juges principaux, des praticiens expérimentés et des universitaires en droit ont présenté les sujets d'étude par l'entremise de présentations et de discussions interactives. Le programme portait sur l'évolution du droit pénal et du droit de la famille, y compris la tenue de procès devant jury, d'injonctions et de demandes d'*habeas corpus*; les questions de pension alimentaire pour époux, la violence familiale et de droit de la faillite. De plus, le programme se penchait également sur l'évolution du rôle du juge et sur les concepts de partialité implicite et d'objectivité consciente.

Colloque conjoint de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale portant sur le projet de loi C-59

Date : 23 mai 2019

Aperçu :

Ce programme était axé sur le projet de loi C-59, *Loi de 2017 sur la sécurité nationale*.

Objectifs :

L'objectif de ce cours était de fournir une mise à jour essentielle sur les questions pertinentes relatives à la sécurité nationale dans la nouvelle loi avant la sanction royale.

Sommaire :

Les séances étaient animées par des juges principaux, des avocats et des universitaires expérimentés dans les instances touchant à la sécurité nationale et fournissaient des renseignements généraux sur les motivations stratégiques et les répercussions du projet de loi C-59, les ensembles de données et les régimes de justification, les organismes d'examen, les mesures de réduction des menaces, le droit international et les répercussions sur la vie privée.

Réunion de la Cour et colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt

Date : 19 et 20 juin 2019

Aperçu :

Le colloque était axé sur les lignes directrices en matière de déontologie et fournissait des conseils pratiques sur les instances où les plaideurs sont non représentés et sur les jugements rendus séance tenante.

Objectifs :

Les objectifs du colloque étaient d'améliorer la compréhension et les approches des participants à l'égard de la gestion d'instances où les plaideurs sont non représentés et de perfectionner les compétences relatives aux jugements rendus séance tenante.

Sommaire :

Animées par des juges principaux et des avocats expérimentés, les séances portaient sur les pratiques exemplaires, les lignes directrices en matière de déontologie et les compétences en communication dans les instances où les plaideurs sont non représentés, des conseils pratiques pour la préparation et le prononcé de jugements rendus séance tenante.

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale

Date : 25 au 27 septembre 2019

Aperçu :

Le colloque portait principalement sur des mises à jour pratiques sur les principaux domaines de droit substantiel de la Cour, soit l'immigration, le droit administratif et la propriété intellectuelle, les services correctionnels fédéraux et les droits de la personne, ainsi que la prise de décisions par les juges.

Objectifs :

Le colloque visait à permettre aux participants d'examiner l'évolution de la jurisprudence concernant les principaux domaines de droit substantiel de la Cour, d'améliorer leur compréhension des droits de la personne et des établissements correctionnels, et d'explorer la partialité inconsciente des juges dans la prise de décision.

Sommaire :

Le contenu du programme a été présenté par l'entremise de présentations et de séances interactives de questions et réponses par un groupe de formateurs composé de juges principaux de la Cour, d'avocats expérimentés, de représentants du gouvernement et d'universitaires multidisciplinaires. Les séances portaient sur les développements importants en matière de propriété intellectuelle en mettant l'accent sur les mises à jour du Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) et les questions relatives aux marques de commerce, les droits de la personne dans les établissements correctionnels, le contrôle judiciaire et l'intelligence artificielle, et la prise de décisions et les stratégies pour fonder les décisions sur des processus de réflexion critique qui favorisent les décisions raisonnées.

Colloque de formation sur les jugements de la Cour fédérale rendus séance tenante

Date : 10 et 11 octobre 2019

Aperçu :

Le colloque était centré sur le prononcé de jugements rendus séance tenante dans le contexte de la charge de travail de la Cour fédérale. Conçu en collaboration avec des juges principaux et des experts en pédagogie et en communications, le programme visait à aider les participants à apprendre et à mettre en pratique des méthodes pour mieux structurer leurs jugements, organiser la preuve et les éléments de droit avant et pendant une audience, et pour la communication efficace.

Objectifs :

Les objectifs du programme étaient d'aider les participants à améliorer leurs compétences pour structurer les jugements et les rendre plus directs, efficaces et faciles à suivre; à préparer des jugements rendus séance tenante; à structurer et à communiquer des évaluations de la crédibilité et à prononcer des jugements rendus séance tenante clairs.

Sommaire :

Le colloque utilisait une approche fondée sur l'expérience pour enseigner aux participants les techniques pour rendre des jugements séance tenante. Durant le colloque, des juges chevronnés et des experts en rédaction et en communication ont donné aux participants de courts exposés sur les compétences fondamentales avancées nécessaires pour structurer et rendre des jugements séance tenante de façon efficace. En guise de complément aux exposés, des ateliers intensifs ont été organisés en petits groupes durant lesquels les juges ont pu mettre en pratique les compétences acquises et obtenir une rétroaction personnalisée de la part de leurs pairs et d'animateurs formés. À la fin du programme, les participants ont rendu un jugement séance tenante au sujet duquel ils ont obtenu une rétroaction par la suite.

Colloque de formation de la Cour d'appel fédérale

Date : 23 au 25 octobre 2019

Aperçu :

Le programme portait sur les mises à jour dans les domaines de l'administration, des brevets, de la protection des renseignements personnels, du droit fiscal et du droit autochtone, du raisonnement judiciaire et du bien être des juges.

Objectifs :

L'objectif de ce programme était de fournir aux participants des mises à jour opportunes sur la jurisprudence pertinente, et de promouvoir le bien être et la productivité des juges optimaux.

Sommaire :

Un groupe de formateurs multidisciplinaires composé de juges principaux, d'avocats et d'universitaires en droit ont abordé les sujets d'étude par l'entremise de présentations et de séances interactives sur les récents développements en droit fiscal, y compris les changements aux règles de fractionnement du revenu; l'incidence de la technologie et la Loi sur les brevets; la norme de contrôle en droit administratif; la protection de la vie privée et les tribunaux; le droit autochtone et les protections institutionnelles accordées aux peuples autochtones au titre de l'article 35; la protection des droits de la personne par voie législative; et la gestion de l'énergie pour assurer le rendement et la durabilité des juges.

Colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt

Date : 5 et 6 décembre 2019

Aperçu :

Le programme portait sur la gestion d'instance pour les appels généraux et complexes, et les appels collectifs.

Objectifs :

L'objectif du colloque était d'améliorer les approches des participants à l'égard de la gestion des instances dans les appels généraux et les appels complexes, et d'examiner les questions relatives aux procédures dans les appels collectifs.

Sommaire :

Des juges chevronnés ont abordé les sujets d'étude par l'entremise de présentations, de scénarios de cas, de démonstrations et de questions et réponses interactives afin de partager leurs expériences et de donner des conseils pratiques sur la gestion des instances dans les appels généraux et complexes devant la Cour, et discuter des procédures et des enjeux relatifs aux appels collectifs.

COLLOQUES NATIONAUX

Communiquer de façon efficace dans votre salle d'audience

Date : 6 au 8 mars 2019

Aperçu :

Le colloque portait sur l'acquisition de compétences par les juges en communication dans la salle d'audience. Élaboré en collaboration avec des juges principaux et des experts en communications, le programme visait à aider les juges de divers niveaux d'expérience à communiquer efficacement avec les personnes qui comparaissent devant eux, et à mieux gérer la salle d'audience.

Objectifs :

Les objectifs du programme étaient d'aider les juges à communiquer en faisant preuve d'authenticité avec les personnes qui comparaissent devant eux dans le respect du rôle judiciaire; à acquérir les compétences essentielles en communication en mettant l'accent sur le ton, le contenu, la communication non verbale et l'écoute efficace; à reconnaître et à éviter la partialité inconsciente; à utiliser des outils de communication pour gérer les plaideurs et les contextes difficiles en salle d'audience, et à veiller à ce que les communications en salle d'audience ne traumatisent pas davantage les personnes qui comparaissent devant les tribunaux.

Sommaire :

Durant le colloque, une approche hautement interactive fondée sur les compétences a été utilisée pour enseigner et appliquer les compétences en communication dans la salle d'audience. Tout au long du

colloque, des juges chevronnés et des experts en communication ont donné aux participants de courts exposés sur les compétences de base en communication, la reconnaissance et l'élimination de la partialité implicite et la communication avec des personnes ayant subi un traumatisme. En guise de complément à ces exposés, des ateliers intensifs en petits groupes ont été organisés durant lesquels les juges ont pu mettre en pratique les compétences acquises et obtenir une rétroaction personnalisée de leurs pairs et des formateurs.

Colloque à l'intention des juges en chef et juges en chef adjoints

Date : 31 mars au 2 avril 2019

Aperçu :

Le programme a été conçu à l'intention des juges en chef et des juges en chef adjoints ayant des responsabilités administratives supplémentaires particulières. Le colloque portait principalement sur le développement de la productivité, de la gestion et des compétences en leadership afin de mieux outiller les juges en chef et les juges en chef adjoints pour l'exercice de leurs fonctions.

Objectifs :

Les objectifs du colloque étaient d'améliorer les compétences en leadership et les techniques de résolution de problèmes des participants, et d'offrir l'occasion aux juges en chef nouvellement nommés et chevronnés de partout au pays de partager leurs pratiques exemplaires.

Sommaire :

Le colloque à l'intention des juges en chef et des juges en chef adjoints abordait des sujets pertinents à leur travail dans le contexte d'une justice en transformation. Plusieurs grands thèmes ont été abordés, dont la façon d'assurer un leadership de soutien à la Cour et à l'effectif judiciaire; la façon d'établir une relation efficace avec la branche exécutive, ce qui comprend l'adoption d'un modèle de communication efficace pour assurer l'harmonisation entre le public et la branche exécutive; et la façon de maximiser la productivité pour promouvoir un leadership efficace. Le colloque a débuté par une allocution de Robert Prichard, qui a fait part de ses réflexions sur les attributs du leadership.

Atelier sur les directives au jury en matière pénale

Date : 3 au 5 avril 2019

Aperçu :

Axé sur les compétences, le colloque portait sur la rédaction de directives au jury, qui a été abordée par l'entremise de séances pratiques et intensives au cours desquelles les participants devaient rédiger des

directives au jury en réponse aux questions générées au cours de l'application du scénario de procès criminel devant jury.

Objectifs :

Les objectifs du colloque étaient de fournir aux juges affectés à des procès criminels devant jury les compétences fondamentales nécessaires pour la rédaction de directives efficaces au jury.

Sommaire :

Dirigé par des juges principaux en matière de procès criminels devant jury, le colloque de type atelier comprenait de courts exposés, des tables rondes et des exercices en petits groupes portant sur les sujets suivants : la sélection du jury et les directives préliminaires, les pouvoirs liés à la gestion de procès après l'arrêt Jordan, la gestion d'accusés sous-représentés dans le cadre d'un procès devant jury, les directives en milieu de procès, les éléments essentiels des directives finales, les conférences préalables à la mise en accusation, la forme des directives finales et l'utilisation de méthodes d'aide au jury, l'audition des objections à la mise en accusation, la libération d'un juré pendant les délibérations, et la réponse aux questions du jury.

Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés

Date : 6 au 12 avril 2019

Date : 26 octobre au 1^{er} novembre 2019

Aperçu :

Le CCM exige que tous les nouveaux juges de nomination fédérale participent à ces deux séminaires peu après leur nomination. Les séminaires de formation se déroulent sur près de deux semaines complètes pour les nouveaux juges : la première semaine est offerte au printemps, la seconde à l'automne. Les séminaires sont organisés conjointement par l'Institut national de la magistrature et l'Institut canadien d'administration de la justice.

Objectifs :

Les objectifs des séminaires sont d'orienter les participants dans leur nouveau rôle de juges, et de lancer le processus pour maintenir et améliorer leurs connaissances du droit et leurs aptitudes tout au long de leur carrière de juge.

Sommaire :

Les séminaires étaient dirigés par des juges principaux en collaboration avec des avocats et des universitaires spécialisés en droit. Divers outils d'apprentissage ont été utilisés, à savoir des exposés, des vidéos de simulation en salle d'audience et des discussions en petits groupes, pour transmettre les connaissances et les compétences essentielles aux juges pour accomplir leur nouveau rôle de façon

efficace. Certaines séances étaient destinées à tous les juges, tandis que d'autres étaient adaptées aux juges de common law ou de droit civil.

Tous les participants ont assisté à des séances sur la déontologie et l'indépendance judiciaire, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la rédaction de jugements, les stratégies visant à assurer l'égalité d'accès à la justice pour les personnes handicapées, ainsi que la relation entre l'art de juger et le contexte social, en mettant l'accent sur le droit en matière d'agression sexuelle et sur les affaires mettant en cause les peuples autochtones. Des juges de tous les secteurs de compétence ont également assisté à des séances sur le droit de la famille, les demandes d'injonction, la préparation et la présentation de jugements rendus séance tenante, le droit de la preuve, la procédure civile, le contrôle judiciaire des actions administratives, les plaideurs non représentés et la gestion de la salle d'audience et de l'instance. Enfin, une série de séances à l'intention des juges de common law portait sur des sujets de droit pénal allant de la sélection des jurés à la détermination de la peine, tandis que les juges de droit civil se sont penchés sur la communication efficace en salle d'audience et sur le droit relatif aux infractions réglementaires et au consentement aux soins médicaux.

Rendre jugement séance tenante (2019)

Date : 10 au 12 avril 2019

Aperçu :

Conçu en collaboration avec des juges principaux et des experts en pédagogie et en communications, le programme visait à aider les participants à apprendre et à mettre en pratique des méthodes pour mieux structurer leurs jugements, organiser la preuve et les éléments de droit avant et pendant une audience, et pour la communication efficace.

Objectifs :

Les objectifs du programme étaient d'aider les participants à améliorer leurs compétences pour structurer les jugements et les rendre plus directs, efficaces et faciles à suivre; à préparer des jugements rendus séance tenante; à structurer et à communiquer des évaluations de la crédibilité et à prononcer des jugements rendus séance tenante clairs.

Sommaire :

Le colloque utilisait une approche fondée sur l'expérience pour enseigner aux participants les techniques pour rendre des jugements séance tenante. Durant le colloque, des juges chevronnés et des experts en rédaction et en communication ont donné aux participants de courts exposés sur les compétences fondamentales avancées nécessaires pour structurer et rendre des jugements séance tenante de façon efficace. En guise de complément à ces exposés, des ateliers intensifs en petits groupes ont été organisés durant lesquels les juges ont pu mettre en pratique les compétences acquises et obtenir une rétroaction personnalisée de leurs pairs et de formateurs spécialisés. À la fin du programme, les participants ont rendu un jugement séance tenante au sujet duquel ils ont obtenu une rétroaction par la suite.

La cour moderne : juger et s'adapter en des temps complexes (programme conjoint du CCAIFJ et de l'INM)

Date : 29 avril au 2 mai 2019

Aperçu :

Ce programme a été conçu et offert en collaboration avec le Chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges (CCAIFJ, une organisation ouverte aux hommes et aux femmes), et était axé sur les défis liés au rôle en évolution des juges et sur la façon d'élaborer des stratégies pour s'adapter à ces nouveaux rôles.

Objectifs :

L'objectif du colloque était de mieux comprendre le contexte actuel dans lequel les juges doivent travailler. Les séances ont été conçues pour aider les juges à réagir avec confiance à ces changements et à élaborer des stratégies d'adaptation à l'aide de divers outils interactifs.

Sommaire :

Les éléments d'apprentissage ont été présentés par des juges principaux, des universitaires, des praticiens et des groupes communautaires par l'entremise de tables rondes, de séances plénières et de discussions en petits groupes visant à explorer l'évolution du rôle des juges, à examiner le contexte actuel dans lequel ils travaillent, à cerner et à intégrer des outils et des approches pour vérifier la validité des hypothèses et s'assurer que les personnes qui comparaissent devant la Cour sont entendues, comprises et traitées d'une manière appropriée et respectueuse de leur culture. De plus, les présentateurs ont fourni aux juges tout au long du programme des moyens pour se tenir bien au fait des développements récents.

Juger à l'extérieur des centres urbains

Date : 14 au 16 mai 2019

Aperçu :

Ce nouveau colloque national a été conçu pour répondre aux besoins des juges qui travaillent dans des collectivités rurales ou éloignées. Le contexte et l'incidence des questions juridiques de fond que les juges doivent trancher dans ces collectivités diffèrent souvent de ceux des centres urbains. Le système de justice canadien semble également différent à l'extérieur des centres urbains en outre en raison du manque de ressources disponibles pour s'attaquer aux problèmes systémiques, de l'augmentation du nombre de plaideurs non représentés et du surpeuplement des établissements correctionnels. Les juges eux-mêmes sont confrontés à une foule de défis lorsqu'ils vivent ou siègent dans de petites collectivités, qu'il s'agisse des interactions quotidiennes qui peuvent survenir avec les membres de la collectivité, ou de l'absence de collègues pour discuter de leur travail.

Objectifs :

Les objectifs de ce colloque étaient d'offrir une formation sur les questions juridiques, procédurales, sociales et déontologiques auxquelles sont le plus souvent confrontés les juges à l'extérieur des centres urbains, et d'offrir une tribune pour acquérir des compétences en gestion de l'isolement social et professionnel et partager des stratégies de travail en présence de ressources limitées.

Sommaire :

Le colloque s'est ouvert par une table ronde et un exposé théorique sur l'isolement des juges travaillant à l'extérieur des centres urbains ou dans de petites collectivités. Ces activités ont été suivies d'une demi-journée sur l'application des *Principes de déontologie judiciaire* du CCM à l'extérieur des centres urbains ou dans de petites collectivités, y compris des exercices axés sur le droit et les principes déontologiques régissant l'impartialité judiciaire et la crainte raisonnable de partialité, la participation communautaire et politique, la récusation et la disqualification.

Le colloque s'est poursuivi avec des présentations théoriques sur le contexte social qui sous-tend le traumatisme intergénérationnel dans les communautés autochtones, et sur la science concernant l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, y compris les compétences clés pour communiquer avec les personnes atteintes de cette maladie. Les difficultés liées à l'obtention de rapports d'experts et d'autres rapports spécialisés en dehors des milieux urbains, et les techniques de collecte d'information qui pourraient servir de solutions de rechange aux rapports officiels dans ces collectivités ont été abordés lors d'une table ronde.

En guise de complément, une discussion a eu lieu en table ronde et un psychologue clinicien a présenté une perspective sur l'équilibre délicat qu'il faut établir entre la connaissance des besoins d'une collectivité à l'extérieur des centres urbains ou d'une petite collectivité particulière et le respect des cadres du rôle judiciaire. Ces séances ont permis d'explorer les principales différences de dynamique selon qu'un juge réside à l'extérieur des centres urbains ou dans une petite collectivité, ou s'il s'agit d'un juge de circuit qui siège dans différentes collectivités.

L'art de juger : vos « années charnières » (2019)

Date : 9 au 14 juin 2019

Aperçu :

Le programme a été conçu pour les juges ayant de 5 à 10 ans d'expérience comme juge. Le programme, élaboré en collaboration avec des juges principaux et des universitaires, abordait plusieurs plans de la prise de décisions pertinentes pour les juges à cette étape de leur carrière.

Objectifs :

L'objectif du programme était d'aider les participants à comprendre le rôle de la délibération dans la prise de décisions, de déterminer les différentes façons dont les éléments culturels entrent en jeu dans la salle d'audience, de répondre aux questions en matière de déontologie qui se posent en milieu de carrière, et d'élaborer des stratégies pour maintenir une productivité optimale. Le cours a également examiné des stratégies pour améliorer la résilience et le bien-être des juges.

Sommaire :

Dirigé par des formateurs composés de juges principaux, des pairs de la magistrature et d'universitaires en droit, de la neuroscience, de la psychologie, de la diversité et du pluralisme, le programme abordait plusieurs dimensions relatives au rôle de juge, dont l'art de juger au niveau conceptuel (prise de décision et contexte), le niveau d'identité judiciaire (déontologie), la productivité (stratégies pour rédiger et rendre des jugements en temps opportun) ainsi que la résilience, le bien-être et la croissance professionnelle au cours de la carrière de juge. Le colloque portait également sur le processus de rédaction d'un jugement et la prise de décision, et tenait compte à la fois de l'interaction du contexte social dans les affaires (compétence interculturelle, l'art de juger dans une société diversifiée) et de l'éventail de plus en plus large de questions d'ordre déontologique qui touchent les juges à ce stade de leur carrière.

Les surnuméraires : aujourd'hui et demain

Date : 12 au 14 juin 2019

Aperçu :

Le programme couvrait un éventail de questions importantes pour les juges qui prendront leur retraite dans cinq à sept ans. Le colloque portait sur les questions d'ordre déontologique auxquelles sont confrontés les juges qui prennent leur retraite de la magistrature, qu'ils cherchent à réintégrer la pratique privée ou d'autres rôles professionnels et non professionnels. Il abordait également plusieurs autres questions et décisions personnelles et professionnelles liées à la retraite et à la préretraite.

Objectifs :

L'un des principaux objectifs de ce programme était de veiller à ce que les juges soient pleinement conscients de leurs obligations en matière de déontologie à la retraite, surtout s'ils pratiquent le droit par la suite.

Sommaire :

Les formateurs et les présentateurs comprenaient des juges principaux et des universitaires spécialisés en déontologie, en mentorat, en santé et en bien-être. Le programme portait sur un large éventail de sujets, notamment les questions d'ordre déontologiques auxquelles sont confrontés les juges qui prennent leur retraite, le mentorat, le bénévolat et les questions liées à la santé.

Atelier sur les éléments de preuve

Date : 21 au 26 juillet 2019

Aperçu :

Ce programme intensif était un cours pratique et appliqué qui fournissait aux juges une mise à jour sur l'état du droit de la preuve dans les domaines pénal, civil et familial.

Objectifs :

L'objectif du colloque était d'accroître les connaissances de fond et d'acquérir de solides compétences pratiques liées à l'évaluation des éléments de preuve. Afin d'assurer une orientation pratique et appliquée, les participants ont eu l'occasion, tout au long du programme, d'aborder des situations et des scénarios qui se produisent fréquemment devant les tribunaux.

Sommaire :

Dirigé par des juges principaux et des universitaires, le colloque a été donné par l'entremise d'exposés, de présentations en groupe, de scénarios de jeux de rôles et d'exercices dirigés en petits groupes. Parmi les sujets abordés, mentionnons la pertinence et la réalisation d'inférences; la preuve fondée sur un avis; le oui-dire; les confessions; la preuve de moralité et de faits similaires; l'interrogatoire des témoins dans les procès pour agression sexuelle; la règle des faits incidents; les évaluations de la crédibilité; et les questions de preuve dans les affaires familiales. Les participants ont pu rédiger des décisions en petits groupes avec des animateurs. Un des contextes factuels utilisés pour appliquer les principes de preuve dont il est question était une affaire d'agression sexuelle. Le colloque pratique a aidé les participants à améliorer leurs compétences pour surmonter les problèmes liés à la preuve à mesure qu'ils surviennent.

Juger mieux, juger plus intelligemment

Date : 31 juillet au 2 août 2019

Aperçu :

Le programme a exploré l'impact, les possibilités et les défis de la technologie dans le travail quotidien des juges. La première journée a été consacrée à deux domaines technologiques qui soulèvent des questions sur la société en général et sur les juges en particulier, à savoir la protection de la vie privée et l'intelligence artificielle. Reste-t-il des éléments de nos vies qui sont encore privés? Les gens se soucient-ils de leur vie privée? Quelle partie du travail d'un juge peut être faite par une machine? Au cours de la deuxième et de la troisième journée, les participants se sont penchés sur l'utilisation de la

technologie en salle d'audience, ce qui se passe maintenant et ce qui est possible pour les salles d'audience dans l'ensemble du pays.

Objectifs :

Au cours du programme de deux jours et demi, les participants ont acquis de nouvelles compétences et de nouveaux outils, comme l'utilisation et l'intégration de la technologie dans leur pratique et en salle d'audience, afin de juger mieux et de juger plus intelligemment.

Sommaire :

Ce colloque a aidé les juges à se familiariser avec les outils technologiques à leur disposition, ce qui les aidera à juger mieux et à juger plus intelligemment. Un segment du colloque « Juger mieux, juger plus intelligemment » portait sur la protection de la vie privée et comprenait des séances sur l'incidence de la technologie et des médias sociaux sur les jeunes et les entreprises, la protection de la vie privée dans le contexte pénal, et l'évolution du droit constitutionnel à la vie privée à l'ère numérique. Le programme a également exploré des sujets tels que l'intelligence artificielle et la magistrature, les instances sans papier, l'investigation électronique et les développements des tribunaux électroniques, une plateforme pour les audiences en ligne.

La transition vers le tribunal d'appel

Date : 23 et 24 septembre 2019

Aperçu :

Être juge d'appel exige des compétences et des méthodes de travail différentes de celles du juge de première instance. Par rapport au travail du juge de première instance, le travail du juge d'appel est davantage axé sur la collégialité et est parfois plus limité à certains égards, tandis qu'il l'est moins à d'autres. Un juge est nommé à la cour d'appel habituellement après quelques années de service auprès d'un tribunal de première instance. Le programme a été conçu pour offrir aux nouveaux juges d'appel l'occasion d'explorer le travail des cours d'appel, de partager des pratiques exemplaires liées au travail dans une cour collégiale, d'examiner certaines questions déontologiques qui se posent pour les juges d'appel et aborder certaines questions juridiques difficiles auxquelles sont confrontés les juges de tribunaux d'appel intermédiaires du XXI^e siècle.

Objectifs :

Les objectifs du cours étaient notamment de présenter aux juges les meilleures pratiques pour la préparation d'une audience, la meilleure façon de tirer parti de la collaboration des étudiants et des techniciens judiciaires, et la façon de communiquer efficacement avec les membres du comité de juge, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient utilisées pour la prise de décisions et la rédaction en collégialité.

Sommaire :

Ce colloque à l'intention des nouveaux juges d'appel portait sur des sujets pertinents à leur rôle. Au cours du colloque, les juges ont pu explorer la meilleure façon de se préparer aux audiences, d'aborder les questions de procédure avant, pendant et après l'audience, et de discuter de la façon d'aborder les valeurs sous jacentes à la prise de décisions en appel, la conférence postérieure à l'audience, le processus de rédaction pour une cour collégiale, les commentaires et la révision des jugements et des opinions dissidentes et des jugements concordants. Le programme comportait des séances sur les pouvoirs de la Cour d'appel dans les affaires criminelles telles qu'ils sont énoncés dans le Code criminel, ainsi que des discussions sur les décisions récentes de la Cour suprême du Canada.

Colloque des cours d'appel

Date : 25 et 26 septembre 2019

Aperçu :

Le programme de deux jours répondait aux besoins particuliers des juges d'appel. En plus de présenter une analyse approfondie de certains des domaines les plus importants du droit, le colloque a également permis aux juges d'échanger des idées et des pratiques exemplaires au sujet des questions juridiques émergentes et de l'art de juger en appel.

Objectifs :

Le colloque de la Cour d'appel avait pour objectif de permettre la discussion sur les domaines du droit souvent abordés par les juges d'appel, et de leur permettre de partager leurs expériences dans la prise de décisions d'appel efficaces.

Sommaire :

Ce colloque de deux jours a été divisé en deux domaines généraux : la première journée a porté sur des domaines du droit pertinents pour les juges d'appel. Les domaines abordés comprenaient un aperçu des principes relatifs au droit autochtone, des mises à jour importantes sur le droit et de détermination de la peine en matière d'agression sexuelle, des actions collectives et du contrôle judiciaire. La deuxième journée était consacrée aux compétences en matière d'appel. Les sujets abordés au cours de la journée ont été le rôle de la Cour d'appel en matière de médiation, les parties se représentant elles-mêmes et une mise à jour sur la technologie dans les cours d'appel. Le colloque s'est terminé par une conversation entre les avocats et les juges sur des sujets émergents.

Colloque sur les procès devant jury en matière pénale

Date : 30 octobre au 1^{er} novembre 2019

Aperçu :

Ce cours s'adressait aux nouveaux juges et s'appuyait sur la formation des jurés offerte pendant le ***Séminaire pour les juges fédéraux nouvellement nommés.***

Objectifs :

L'objectif du colloque était d'offrir aux juges une formation complète sur les contestations en matière de preuve, de procédure et de droit substantiel qui surviennent durant les procès criminels devant jury, allant des demandes préalables au procès jusqu'au verdict.

Sommaire :

Des juges principaux experts en la matière ont présenté les éléments d'étude par l'entremise de courts exposés, de discussions en groupe et d'exercices en petits groupes. Le colloque a examiné le processus relatif aux procès devant jury, allant des demandes préalables au procès jusqu'au verdict, ainsi qu'un éventail de questions relatives à preuve et au droit substantiel auxquelles les juges de première instance peuvent être confrontés. Le programme a mis l'accent sur les modifications législatives récentes et les développements en matière jurisprudentielle. Parmi les sujets abordés :

- la préparation d'une personne accusée qui se représente elle-même à un procès devant jury;
- la récusation motivée et autres questions liées à la sélection des jurés après le projet de loi C-75;
- les voir-dire prévus à la *Charte* et l'analyse fondée sur le par. 24(2) après l'arrêt *R. c. Le*;
- la demande de type *Corbett*;
- les procès avec plusieurs accusés et les directives restrictives;
- le critère de la vraisemblance;
- les directives du jury sur le consentement et la croyance sincère mais erronée au consentement communiqué;
- le traitement de l'inconduite des jurés pendant les délibérations.

Dialogues sur la fonction de juge : les joies et les peines d'une longue carrière (colloque conjoint de l'ICAJ et l'INM)

Date : 13 au 15 novembre 2019

Aperçu :

Le programme a été conçu spécialement pour les juges ayant au moins 10 à 15 ans d'expérience afin de faire le point sur leur expérience collective et d'améliorer leurs compétences et leurs méthodes relatives à la fonction de juger.

Objectifs :

L'objectif du programme était de permettre aux juges ayant à peu près le même nombre d'années de service, de partager leur expérience avec leurs pairs et d'autres experts quant à la prise de décision, au leadership, au mentorat, au rôle contemporain des décideurs et aux relations avec le public.

Sommaire :

Des juges principaux, des universitaires interdisciplinaires spécialisés dans les domaines de la psychologie, de l'éducation et de la représentation communautaire ont présenté les éléments d'étude par l'entremise d'exposés interactifs et de discussions en petits groupes et plénières explorant les thèmes suivants : l'adaptation aux réalités changeantes de la société et de l'accès à la justice; les caractéristiques, les rôles et les responsabilités des juges en tant que décideurs; l'évolution de la relation entre les juges et le public; l'apprentissage permanent, la revitalisation et le rafraîchissement intellectuels, et l'évolution de la prise de décision et les implications pour le juge moderne.

Institut national de la magistrature – Entendre et trancher les questions relatives à la Charte

Date : 26 au 29 novembre 2019

Aperçu :

Le colloque visait à fournir aux juges des compétences pratiques et des outils pour gérer les demandes communes en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ainsi que les questions de procédure complexes découlant de ce type d'affaires.

Objectifs :

Les objectifs du colloque étaient de fournir aux participants une meilleure compréhension des principes de la *Charte*, une connaissance des principaux développements jurisprudentiels, des compétences en matière de procédure pour la gestion d'instances relatives à la *Charte*, des renseignements pratiques sur les questions de procédure, et des cadres analytiques pour aider les juges à rendre des décisions relatives aux dispositions de la *Charte*, tant en matière pénale que civile.

Sommaire :

Par l'entremise d'exposés, de présentations, de travail en petits groupes, de cadres analytiques et d'autres activités d'apprentissage interactives, les participants ont travaillé sur deux scénarios factuels avec l'aide de formateurs et d'animateurs pour aborder des sujets qui comprenaient les principes généraux qui sous-tendent la *Charte*; la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives; la détention et le droit à un avocat; le droit à un procès dans un délai raisonnable; la détermination de la peine; le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne; les limites raisonnables aux droits garantis par la *Charte*; les questions de procédure dans les affaires relatives à la *Charte*, et les recours en cas de violation de la *Charte*. Le colloque pratique a aidé les participants à améliorer les compétences nécessaires pour aborder efficacement les questions relatives à la *Charte* lorsqu'elles sont débattues devant la cour.

Juger dès vos cinq premières années : droit criminel

Date : 20 au 24 janvier 2020

Aperçu :

Le colloque national a été rendu obligatoire par le CCM et s'appuie sur la formation offerte aux juges nouvellement nommés au printemps et à l'automne de chaque année. Pendant cinq jours de travail intensif et interactif, le colloque donne aux participants un aperçu complet du processus relatif à la tenue d'un procès criminel et, en particulier, d'un procès pour agression sexuelle.

Objectifs :

Le principal objectif du colloque est de fournir aux nouveaux juges les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour gérer un procès criminel, de la phase précédant l'instruction à la détermination de la peine. Étant donné que les procès pour agression sexuelle posent certains des plus grands défis pour les juges, le colloque permet également de s'assurer que les participants comprennent ce domaine complexe du droit et peuvent présider ces procès de façon efficace et équitable.

Sommaire :

Des juges principaux de partout au Canada avec la collaboration d'universitaires spécialisés en droit ont présenté les sujets d'étude. Deux scénarios d'agression sexuelle ont aidé à orienter les enjeux et ont permis aux participants de mettre en pratique les compétences pertinentes en petits groupes à l'aide de vidéos de jeu de rôles en salle d'audience, de présentations en direct par des avocats de la Couronne et de la défense, et d'échantillons de dépôts de documents écrits.

Les participants ont reçu une formation sur le droit substantiel et procédural ainsi que sur le droit de la preuve, y compris les régimes législatifs régissant les dossiers de tiers et la preuve des antécédents sexuels, ainsi que les requêtes fondées sur la *Charte* présentées par l'accusé. Les participants ont également acquis des compétences relatives à la gestion de l'interrogatoire principal et du contre-interrogatoire, à l'exercice de la fonction de surveillance de la preuve d'expert, à l'évaluation de la crédibilité et à l'évaluation du caractère suffisant des motifs du jugement. Une séance sur les mythes et les stéréotypes a permis aux participants de comprendre le contexte social dans lequel surviennent les agressions sexuelles, et de déterminer les raisonnements interdits.

Une séance spéciale sur la victimisation des femmes autochtones et les expériences des Autochtones à l'égard du système de justice pénale a aidé les participants à apprécier l'importance et les ramifications de l'arrêt *Barton* rendu par la Cour suprême du Canada, et du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Colloque sur le droit de la famille : la preuve et la procédure

Date : 12 au 14 février 2020

Aperçu :

Le colloque était axé sur l'élargissement des connaissances de divers sujets de droit de la famille pour les juges actuels en droit de la famille.

Objectifs :

Le programme a permis aux juges des tribunaux de la famille d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour efficacement gérer et trancher les questions de compétence, les coûts, la violence familiale et la procédure dans les chambres de droit de la famille. Le colloque a fait le point sur l'évolution des questions de droit de la famille. Le programme a été conçu pour approfondir la compréhension des procédures lorsqu'il s'agit de déterminer les questions à entendre et d'explorer les questions entourant le droit de la famille.

Sommaire :

Des juges principaux, des universitaires et des avocats chevronnés en droit de la famille ont partagé avec les participants leurs points de vue pratiques sur divers sujets pertinents comme le développement et la protection des enfants, les médias sociaux en droit de la famille, l'intersection entre le harcèlement à l'aide de la haute technologie et la violence familiale. la gestion de la preuve culturelle en droit de la famille, les coûts au tribunal de la famille et l'élaboration de plans parentaux.

Survivre et prospérer : pouvoir décisionnel et productivité (2020)

Date : 4 au 7 février 2020

Aperçu :

Le programme visait à fournir aux juges des outils et des compétences pour assurer des niveaux optimaux de productivité lorsqu'ils font face à une lourde charge de travail.

Objectifs :

L'objectif de ce programme était d'aider les juges à élaborer des stratégies efficaces et de solides compétences pratiques pour leur permettre de gérer leur charge de travail et d'optimiser leur temps afin de rendre des jugements rapides.

Sommaire :

Des juges dirigeants de partout au Canada, en collaboration avec des experts en productivité et en gestion de l'énergie, ont présenté les sujets d'étude de ce programme interactif en atelier. Les séances du programme portaient sur l'optimisation du temps, la maximisation de l'énergie et de la productivité et l'acquisition de nouvelles habitudes pour soutenir et maintenir un rendement élevé. Une importance particulière a été mise sur la formation sur la résilience dans le contexte de l'exposition à des éléments de preuve toxiques, compte tenu de l'effet négatif qu'ils peuvent avoir sur la productivité et le bien-être

des juges. Les participants ont travaillé avec des mentors à l'élaboration de stratégies adaptées à leur milieu de travail et à leur situation. L'environnement d'apprentissage pratique avec des formateurs de la magistrature et d'autres formateurs spécialisés dans diverses disciplines a permis d'améliorer et d'élargir les stratégies individuelles.

Colloque sur l'insolvabilité

Date : 5 et 6 février 2020

Aperçu :

Le colloque s'adressait aux juges qui entendent des affaires d'insolvabilité, et donnait un aperçu de l'évolution du droit substantiel et du droit procédural.

Objectifs :

L'objectif du cours était de faire le point sur le droit de l'insolvabilité par l'entremise de séances interactives.

Sommaire :

Conçu et dirigé par des juges, des universitaires et des praticiens chevronnés, le programme a fourni des conseils pratiques et des pratiques exemplaires sur le déroulement des instances d'insolvabilité. Des juges dirigeants, des universitaires et des praticiens ont présenté les sujets d'étude par l'entremise d'études de cas et de questions interactives et de débats. Le colloque portait sur un large éventail de questions, notamment les principales décisions jurisprudentielles de la Cour suprême du Canada, l'ordre des priorités en matière d'insolvabilité; les modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, les conflits et la mise sous séquestre.

Colloque de formation de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Date : 19 au 21 février 2020

Aperçu :

Le colloque s'adressait aux juges désignés pour entendre les appels devant la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

Objectifs :

L'objectif du cours était de donner des mises à jour pertinentes sur le droit et le contexte de la justice militaire.

Sommaire :

Des formateurs multidisciplinaires dirigés par des juges principaux ont présenté des mises à jour essentielles, des conseils pratiques et un contexte social sur les appels interjetés devant la Cour, y compris la justice militaire et les secteurs de compétence concurrents, les processus relatifs aux enquêtes et à la cour martiale; les procès sommaires et leur incidence sur les procédures de la Cour; les systèmes de détention militaire; les droits de la personne et le droit humanitaire international, ainsi que le contexte juridique et social des affaires d'agression sexuelle dans le système de justice militaire.

Contrôler le témoignage d'expert

Date : 26 au 28 février 2020

Aperçu :

Le programme avait pour objectif d'aider les juges à mieux gérer les diverses formes d'éléments de preuve pouvant être présentés au cours d'un procès.

Objectifs :

Le programme portait sur le cadre d'analyse pour la gestion et l'admission de la preuve d'expert dans les affaires civiles et criminelles, ainsi que sur les domaines scientifiques particuliers qui sont parfois abordés devant un tribunal.

Sommaire :

Les sujets d'étude ont été présentés par l'entremise de séances d'information, de discussions en petits groupes et d'exercices pour aider l'acquisition des compétences en gestion des témoignages d'experts. Le programme portait sur un éventail de sujets, y compris un aperçu de l'état actuel du droit au Canada sur la fonction de contrôle judiciaire du témoignage d'expert, l'examen des nouvelles preuves neuroscientifiques et la partialité inconsciente dans les opinions d'experts. Au cours du colloque, les participants ont examiné des domaines spécifiques de la science, dont l'ADN, en particulier le génotypage probabiliste et les rapports de vraisemblance, ainsi que la reconnaissance des empreintes digitales et des motifs. Le programme s'est terminé par une discussion entre les juges sur la voie à suivre pour le contrôle judiciaire, y compris une discussion sur une boîte à outils pour les juges pour exercer ce rôle.